

Paris, le 4 mars 2016

Lutte contre la fraude fiscale : derrière les chiffres, quelle réalité ?

Michel Sapin et Christian Eckert ont présenté et vanté les résultats du contrôle fiscal pour l'année 2015. Avec plus de 21 milliards d'euros de « redressements » (droits et pénalités), ceux-ci apparaissent globalement en hausse au regard de 2014.

Comme pour l'année 2014, les résultats du contrôle fiscal sont présentés en intégrant ceux du service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) et ceux des différentes formes de contrôle : le contrôle dit « sur pièces » (effectué par les agents des finances publiques du bureau sur la base de recoupements de données) et le contrôle dit « sur place » effectué par des agents dans les locaux de l'entreprise (vérifications de comptabilité : on en compte environ 46000 par an) ou sur la base d'un examen de la situation fiscale personnelle (une procédure de vérification des comptes bancaires des particuliers : on en compte à peine 4000 par an).

La communication gouvernementale poursuit deux principaux objectifs : assurer à la population, de plus en plus indignée par l'ampleur de la fraude fiscale (et des affaires médiatiques qui ne cessent de se succéder), que la lutte contre la fraude fiscale est bien menée et répondre aux critiques extérieures (celles de la Cour des comptes par exemple) notamment.

La fraude fiscale, estimée par notre organisation entre 60 et 80 milliards d'euros (soit un montant équivalent au déficit budgétaire de l'État) pèse de plus en plus lourdement sur le consentement à l'impôt, le « pacte social », les comptes publics et l'activité économique. Il est donc de la responsabilité des gouvernements successifs de faire du contrôle fiscal une priorité. Mais tel n'est pas le cas...

Si des mesures législatives ont été votées, il n'en demeure pas moins que les services de l'Etat demeurent insuffisamment armés pour combattre efficacement la fraude. Le gouvernement sait pertinemment que les « régularisations » diminueront un jour et que certaines affaires « exceptionnelles » tirent les résultats du contrôle fiscal vers le haut. Il sait également que la détection de la fraude demeure extrêmement difficile, et ce non seulement en raison de la diversité et de la complexité de la fraude (en perpétuelle évolution) mais aussi du fait des suppressions d'emplois dans de nombreux services participant au contrôle fiscal : 3100 emplois ont ainsi été supprimés dans ces services depuis 2010. Et ce alors que la lutte contre la fraude fiscale est une mission particulièrement rentable en plus d'être juste.

Alors que les institutions internationales (OCDE, Commission européenne) s'alarment du niveau de la fraude fiscale et plaident elles-mêmes pour que les moyens humains des administrations fiscales soient suffisamment étoffés, il y a de quoi être perplexe (doux euphémisme) devant l'aveuglement gouvernemental à supprimer des emplois au sein de la Direction générale des finances publiques. Et ce alors que de nouveaux chantiers s'ouvrent (l'échange automatique d'informations par exemple, qui va générer un surcroît important de travail). Ceci conduit la DGFIP à procéder à de vastes mouvements de restructurations pour gérer la pénurie des effectifs, au risque évident de dégrader la qualité et l'efficacité de son action publique. Prétendre combattre la fraude fiscale passe par la mobilisation de tous les moyens : on n'en est pas là...